

Contrat sanitaire Covid 19 / centres sportifs 2021

Selon les mesures gouvernementales obligatoires (celles-ci pouvant évoluer)

Je, vous, soussigné(e)(s)-----

Parents(s) de l'enfant-----

M'(nous) engage(ons) à :

- *Respecter le protocole sanitaire de la structure,**
- *Fournir un avis médical de non-contre-indication au retour en accueil de loisirs pour les jeunes porteurs d'une pathologie chronique ou un PAI,**
- *Signaler l'apparition de symptômes évocateurs du Covid 19 (toux, autres signes respiratoires, diarrhées, altération de l'état général, etc...,**
- *A venir récupérer mon enfant dans le plus bref délai, en cas d'apparition de symptômes sur la journée,**
- *A consulter rapidement un médecin,**

Important : le retour de votre enfant après éviction de l'accueil de loisirs ne sera possible que sur présentation d'une attestation de test négatif, pour votre enfant, délivrée par le médecin.

Fait à Villeneuve d'Ascq

Le-----

Signature des parents

Signature du jeune (Pour les 11-16 ans)

